



PROCÈS-VERBAL : SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation et sous la présidence de M. BOUCHE Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Absents : 2 (BARDI Sophie, JOUARD Samuel)

Procurations : 3 (ALQUIER Jean-Michel à GALTIER Daniel, ANGÉ Colette à RAYNAUD Martine, ROQUE Alix à JUNG David)

Date de convocation : 18/11/2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : ALMAZOR Frédéric, BESSIERE Audrey, BOUCHE Philippe, GALTIER Daniel, JUNG David, LAINÉ Corinne, LAUGÉ Jean, PELLEGRIS Christophe, RAYNAUD Martine, SÉGUR Éric.

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : LAINÉ Corinne

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la réunion du 13/10/2021 dont un exemplaire a été remis à chacun.

A L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE PV DE LA SÉANCE du 13/10/2021.

2. ATTRIBUTION D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES COMMUNALES LIEU-DIT « PAYSSEL » : SECTION E PARCELLES N°18, N°1513 ET ENVIRON 50m2 ISSUS DE LA PARCELLE N° 19

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 023/2021 du 13/10/2021 l'assemblée a fixé les conditions de cession de l'ensemble des parcelles communales jouxtant le hangar municipal lieu-dit PAYSSEL, section E :

- parcelle n° 18 175 m2 en zone OAUP
- parcelle n° 1513 1 800 m2 en zone UD1
- environ 50 m2 issus de la parcelle n° 19 en zone UD1.

Prix de vente à minima de cet ensemble de parcelles à 75.00 €/m2 avec engagement de l'acheteur à déposer une demande de permis de construire dans les 12 mois de l'acquisition.

Il a été procédé à une large publication de cette offre de cession sur le site officiel de la mairie de Faugères www.faugeres34.fr, dans les éditions Midi Libre et l'Hérault Juridique, dans les panneaux d'affichage sur l'ensemble du territoire communal.

Les offres étaient recevables en Mairie de Faugères, 984 Route de Pézenas - 34600 Faugères - jusqu'au 15/11/2021 à 13 heures. Le bureau municipal a procédé à l'ouverture des plis le 15/11/2021 à 18 heures.

Deux offres ont été reçues :

- 1) Offre de Mme SULTAN Karine reçue le 08/11/2021 à 10h44 (courrier du 04/11/2021)
160 500 € soit environ 79 €/m2
Engagement dépôt PC dans l'année qui suivra l'acquisition
- 2) Offre de Mme GUIJARRO Caroline reçue le 15/11/2021 à 12h10 (courrier du 12/11/2021)
152 000 € soit environ 75 €/m2
Pas d'engagement au dépôt d'un PC de construire dans l'année qui suivra l'acquisition.

Le bureau propose à l'assemblée délibérante la cession de cet ensemble de parcelles à Mme SULTAN Karine qui présente l'offre la mieux-disante (+ 8 500 € par rapport au prix de base) et l'engagement conforme aux exigences quant au dépôt du permis de construire dans l'année qui suit, clause à acter.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, par 10 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (ANGÉ Colette, JUNG David, RAYNAUD Martine), l'assemblée DÉCIDE :

- **DE LA CESSION DE CET ENSEMBLE DE PARCELLES À Mme SULTAN Karine conformément à son offre du 04/11/2021 au prix de 160 500.00 €**
- **D'ACTER LA CLAUSE DU DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIT L'ACQUISITION.**

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3. RENOUELEMENT CONTRAT TDF SITE BOIS DE L'ESTELIER

Par bail en date du 11/06/1999, la Commune de Faugères a consenti à Bouygues Télécom la location d'un terrain d'une contenance de 25m2, partie de la parcelle cadastrée section E n° 1034, afin d'installer une station radioélectrique.

Par acte de cession conclu entre Bouygues Télécom et Télédiffusion De France (TDF) le dit bail a été cédé à cette dernière.

Les conditions de la location ont été redéfinies et un bail civil qui annule et remplace a été signé le 05/12/2003 portant sa validité jusqu'au 10/06/2009. A l'expiration de la période initiale, le bail est renouvelé par périodes de 5 ans.

Le bail signé en date du 05/12/2003 arrivera à échéance le 10/06/2024 et TDF souhaite poursuivre son occupation de 25m2 sur le site Bois de l'Estelier, section E parcelle 1034. .../...



MAIRIE DE FAUGERES
34600

Par courriel du 16/11/2021, Florence TOSARELLI nous a adressé le contrat de renouvellement porté à 6 100 €/an, révisable à l'expiration de chaque année civile sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, soit une augmentation de 20% du loyer actuel. Il sera conclu pour 20 ans et à la date du présent renouvellement existe sur la parcelle :

- Un pylône d'une hauteur d'environ 15m
- Une dalle technique au sol
- Une clôture périphérique
- Des adductions aériennes ou souterraines pour le raccordement en énergie et les liaisons filaires de télécommunications, nécessaires au bon fonctionnement

Ce bail a été transmis à chaque membre de l'assemblée.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, par 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (PELLEGRIS Christophe), l'assemblée DÉCIDE :

- **DE LA SIGNATURE DU BAIL CIVIL AVEC TÉLÉDIFFUSION DE France (TDF) POUR UNE DURÉE DE VINGT (20) ANNÉES À COMPTER DE SA DATE DE SIGNATURE PAR LES PARTIES MOYENNANT UN LOYER ANNUEL DE SIX MILLE CENT EUROS (6 100 €) RÉVISABLE À L'EXPIRATION DE CHAQUE ANNÉE CIVILE SUR LA BASE DE L'INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION (ICC).**

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4. QUESTIONS DIVERSES

État néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.